



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLLOT, Béatrice BOUGAIN, Christian BENOIT, Sylviane AULAS, Gilles AUTHIER, Nadine BIARD, Baptiste CHASSET, Charles-Alexandre ORTONNE, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET

Excusées : Corinne AUCAGNE (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)
Stéphanie DUBOST-SANDRIN (a donné pouvoir à Baptiste CHASSET)
Laure D'HARCOURT (a donné pouvoir à Christian BENOIT)

Secrétaire de séance : Annick THOMASSET

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT, maire sortant, rappelle la liste des conseillers municipaux élus lors des élections du 23 mars dernier : Pierre-Yves BURLLOT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Nadine BIARD, Béatrice BOUGAIN, Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Charles-Alexandre ORTONNE, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Annick THOMASSET.

1. ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT passe la parole à Monsieur Michel MARGAND, doyen d'âge de l'assemblée, pour procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue. Monsieur MARGAND désigne comme assesseurs Monsieur Emmanuel FELLOTT et Madame Sylviane AULAS.

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT se porte candidat.

Après vote et dépouillement, **Monsieur Pierre-Yves BURLLOT est élu Maire** par 14 voix contre 1 à Monsieur Gilles AUTHIER.

Monsieur Pierre-Yves BURLLOT prend la présidence de l'assemblée et remercie les conseillers pour son élection.

2. ELECTION DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire propose de conserver le nombre de 3 adjoints pour ce nouveau Conseil Municipal. Après vote secret et dépouillement, la proposition est acceptée à 13 voix pour contre 2 voix pour 4 adjoints.

Monsieur le Maire procède à l'élection des 3 adjoints au scrutin secret et à la majorité absolue. Sont élus :

- **1^{er} adjointe : Madame Béatrice BOUGAIN** par 12 voix contre 2 voix à Monsieur Christian BENOIT et 1 à Monsieur Gilles AUTHIER*
- **2^{ème} adjoint : Monsieur Gilles AUTHIER** par 13 voix contre 1 pour Monsieur Christian BENOIT et 1 voix pour Monsieur Emmanuel FELLOTT*
- **3^{ème} adjoint : Monsieur Christian BENOIT** par 13 voix contre 1 voix pour Madame Raymonde MUTABAZI et un vote blanc*

*Monsieur le Maire propose ensuite de présenter les différentes délégations extérieures, commissions de fonctionnement et comités consultatifs afin de les établir lors du prochain conseil municipal du **25 avril prochain**.*

3. COMMISSIONS COMMUNALES

3.1. Appel d'offre

Cette commission comprend le Maire, 3 délégués titulaires et 4 délégués suppléants à élire. Son rôle est d'étudier les offres de marché et de choisir les entreprises dans le cadre de projets de travaux supérieurs à 20 000 € HT.

3.2. Finances-Budget

Son rôle est de préparer le budget annuel et de suivre les finances de la commune. Environ 4 réunions par an.

3.3. Ecole-Enfance

Cette commission s'intéresse principalement au fonctionnement de l'école en relation avec les enseignants et le Conseil d'Ecole mais aussi à tout ce qui concerne l'enfance. Elle s'occupe notamment des locaux et du matériel liés aux besoins de l'école, des activités périscolaires et de la cantine scolaire. Dans cette première année de mandat, son travail concernera particulièrement la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Un comité « zone de loisirs » avait été mis en place lors du dernier mandat. A reconduire.

3.4. Urbanisme-Boisement

Cette commission étudie les Certificats d'Urbanisme, les Déclarations Préalable et les Permis de Construire et s'assure du bon achèvement des travaux réalisés. Au 1^{er} janvier 2017, le PLU devra être mis en conformité avec les dispositions de la Loi Grenelle II.

3.5. Voirie-Réseaux-Assainissement

Son rôle est le suivi de la voirie communale et des réseaux associés (eau, électricité, ...). Actuellement, avec la nouvelle communauté d'agglomération, la compétence voirie n'a pas encore été attribuée et reviendra vraisemblablement à la charge des municipalités.

3.6. Bâtiments

Son rôle est le suivi des bâtiments communaux (mairie, école, auberge, maison et appartement loués, salle des fêtes, église, cimetière, local communal et bloc-toilette).

3.7. Auberge

Son rôle est de suivre la gestion du fond de commerce en relation avec le gérant et éventuellement, d'étudier le choix d'un nouveau locataire-gérant.

3.8. Suivi de la Carrière

Cette commission participe au Comité de Suivi (relations avec les exploitants de la carrière, point sur les travaux, les nuisances liées à la carrière) qui se réunit 2 fois par an avec les riverains et des représentants de la société d'exploitation.

3.9. Gestion du Personnel

Suivi et recrutement du personnel.

4. COMITES CONSULTATIFS

4.1. C.C.A.S. (Comité Communal d'Action Sociale)

L'exercice des compétences détenues par la Commune en matière d'action sociale s'effectue principalement par l'intermédiaire du C.C.A.S. Le Conseil d'Administration est présidé par Monsieur le Maire. Il comprend 4 conseillers municipaux et 4 personnes extérieures. Le C.C.A.S. s'occupe notamment d'organiser le repas annuel et le colis des anciens ainsi que le ramassage de ferrailles et encombrants.

Renforcer le travail avec les assistantes sociales de la maison du Rhône.

4.2. Culture et communication – associations – fêtes et cérémonies

Toutes les actions concernant la communication et celles qui contribuent à la vie du village avec notamment : élaboration du Rivolien, mise à jour du site de la commune,

Il serait important de renforcer le travail en lien avec les associations du village (panneau d'informations)

4.3. Environnement - Cadre de Vie – Développement Durable

Ce comité travaille sur tout ce qui concerne :

- *le cadre de vie des habitants de Rivolet avec, entre autres, le fleurissement de la traversée du village*
- *toutes les actions en faveur du développement durable. Amélioration de la vie sociale, environnementale, économique du territoire.*

4.4. Impôts

Rencontre du comité une fois par an

4.5. Calamités agricoles

Comité qui se réunit en cas de situation climatique exceptionnelle

5. DELEGATIONS EXTERIEURES

5.1. CAVBS

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire pour la représentation de notre commune à la Communauté.

5.2. Syndicat des Eaux Centre Beaujolais et Syndicat des Eaux Ouest Beaujolais

2 délégués titulaires sont à élire pour la représentation aux deux Syndicats auxquels la commune adhère et qui gèrent les réseaux d'alimentation en eau potable (réunions bimestrielles).

5.3. SYDER (Syndicat d'Electricité du Rhône)

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire pour la représentation au Syndicat auquel la commune adhère et qui gère le réseau d'alimentation en électricité (réunions bimestrielles).

5.4. SRDC

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant sont à élire pour la représentation au Syndicat auquel la commune adhère et qui gère le réseau du Câble.

La séance est levée à 22h